

## **UGANDA**

### **Partis et candidats aux élections doivent respecter les droits humains**

*Index AI : AFR 59/002/2006*

ÉFAI

Mardi 21 février 2006

### **DÉCLARATION PUBLIQUE**

Au moment où les Ougandais s'apprêtent à se rendre aux urnes pour les élections parlementaires et présidentielle du 23 février, Amnesty International appelle ce mardi 21 février tous les candidats et partis politiques, ainsi que le gouvernement, à s'engager publiquement à respecter les droits humains au cours du processus électoral et à empêcher les actes de violence de leurs partisans.

*« Nous sommes préoccupés par la violence et la tension croissantes entre partisans des différents groupes politiques à l'approche des élections – toute personne a le droit de prendre part, librement et sans crainte, à la conduite des affaires publiques », a déclaré Amnesty International.*

Plus de 500 observateurs, parmi lesquels des représentants de l'Union européenne, du Commonwealth et de l'Union africaine, seront chargés de veiller au bon déroulement du scrutin. Amnesty International a appelé ces observateurs à tenir compte du respect des droits humains dans leur mission d'observation.

La commission électorale ougandaise, créée conformément à la Constitution pour organiser et superviser les élections, aurait reçu quelque 300 plaintes concernant les élections depuis décembre 2005 – dont une cinquantaine faisant état de violences. Selon certaines informations, au moins deux personnes seraient décédées récemment.

Bien que le gouvernement ougandais ait déclaré que les élections se dérouleraient dans le respect des droits humains, Amnesty International s'interroge quant à l'engagement du gouvernement qui poursuit au pénal le candidat de l'opposition à l'élection présidentielle, Kizza Besigye. L'organisation craint que les accusations de terrorisme, trahison et viol dont il a à répondre et pour lesquelles il risque des poursuites devant la justice civile et militaire, n'obéissent à des motifs politiques.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a déclaré qu'il incombe aux autorités de veiller à ce que tous les citoyens, sans discrimination, jouissent des droits indispensables à une participation libre aux élections.

Amnesty International appelle le gouvernement ougandais à :

- respecter le droit à la liberté d'expression et d'opinion, notamment la liberté des médias et la

liberté de chercher, recevoir et diffuser des informations ;

- veiller à ce que tous les candidats soient libres de faire campagne et aient accès aux médias sans restriction ;

- respecter les décisions des tribunaux dans les affaires présentant un lien avec les élections et protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire ;

- enquêter sur toute atteinte aux droits humains par les forces de sécurité en faisant appel à un organisme indépendant et impartial et poursuivre en justice toute personne soupçonnée d'être responsable de tels actes.

Amnesty International prie également instamment la police et l'armée de respecter les droits des citoyens à la liberté d'expression et d'association ; pour l'organisation, l'intervention de ces forces lors de réunions pacifiques et licites ne peut se justifier que lorsque la sécurité des participants et d'autres personnes est en jeu. Lors de la dispersion de rassemblements ou manifestations, l'emploi de la force doit être limité au minimum nécessaire et proportionnel à l'objectif à atteindre.

### **Complément d'information**

Le 23 février, les Ougandais se choisiront un président et un parlement pour les cinq prochaines années. C'est la première fois depuis l'arrivée au pouvoir du président Yoweri Museveni, il y a vingt ans, que les partis de l'opposition sont autorisés à prendre part à des élections. Auparavant, les partis opposés au Mouvement national de résistance (NRM) du président Museveni, actuellement au pouvoir, ne pouvaient que présenter des candidats à titre individuel. Un référendum en juillet 2005 a conduit le gouvernement et le NRM à donner leur accord à des élections pluralistes. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**